



DÉCLARATION DE PERCEPTION DE LA TAXE DE SÉJOUR



(Remplir une déclaration par hébergement)

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 20...

Période du 1^{er} juillet au 31 décembre 20...

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Nom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

Type d'établissement : meublé de tourisme hôtel gîte chambre d'hôtes camping

Classement : Date de classement : __ / __ / 20 __

Période d'ouverture annuelle :

Je soussigné(e)..... déclare avoir encaissé
.....€ de produit de taxe de séjour (taxe additionnelle du Conseil Départemental incluse) :

sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 20...

sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 20...

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de ce montant ainsi que le registre des logeurs joint à la présente déclaration.

Date :

Signature :

L'envoi de la déclaration à l'Office de Tourisme Cœur de France doit se faire à l'expiration de la période de perception, au plus tard **le 20 janvier** ou **le 20 juillet** suivant la période concernée.

Ensuite, le versement du produit de la taxe de séjour perçue s'effectue après réception d'un avis des sommes à payer transmis par le Trésor Public.

En cas d'un règlement par chèque, celui-ci doit être libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**.